

COMPTE RENDU REUNION

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 26/11/2019*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 26/11/2019

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - LE MAINTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle - NOGUES Loïc -- SHEWARD Sandra - LE VERGE Stéphane - OLLITRAULT Michelle - MORIN Daniel - THOMÉ Valérie - COJEAN François - CHEREL Nolwen

Absents non excusés : - LE CLEZIO Valérie - KAMINSKI Philippe – PETIOT Daniel

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1- Crêperie NPPL : choix d'un candidat et proposition d'un bail commercial.

Mr Fabien ALUNNI-FEGATELLI est présent en début de séance pour se présenter, ainsi que son projet.

Mr Le Maire informe l'assemblée que des contacts avaient été pris avec l'agence BLOT et les cinq écoles Bretonnes de formation de crêpiers.

2 candidats de St Caradec s'étaient manifestés mais n'ont pas donné de suite.

Mr Fabien ALUNNI-FEGATELLI, originaire d'une commune rurale à proximité d'Albi et actuellement domicilié à Vannes, informe l'assemblée avoir découvert l'annonce sur internet. Il précise qu'il a grandi à la campagne et dans le milieu de la restauration puisque ses parents étaient eux-mêmes restaurateurs. Après 6 ans dans l'entreprise familiale, il a fait plusieurs saisons : en Corse, en Australie. Installé en Bretagne pour des raisons familiales, il recherche un local depuis quelques temps et est très intéressé par le local de St Caradec et la commune. Diplômé d'un CAP hôtellerie, restauration, il va démarrer une formation de crêpier du 06 au 16 janvier.

Son projet est d'ouvrir une crêperie avec restauration rapide (salades, plateaux) et occasionnellement plats du sud-ouest. Il ne cuisinera qu'avec des produits locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, apprécie les qualités, la motivation et le projet de Mr Fabien ALUNNI-FEGATELLI et émet un avis favorable à son occupation du local commercial.

Les conditions du bail, notamment le montant du loyer, seront fixés ultérieurement.



2 - Marché nomade

Plusieurs démarches en vue de créer un marché à Saint Caradec ont été effectuées par la municipalité. Ces démarches étaient infructueuses jusqu'à ce que nous rentrions en contact avec Mme Estelle LAVILLE et son « Marché Nomade ». Cette formule associative propose un marché clef en main avec la participation de 12 exposants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la venue de ce marché nomade qui se tiendra chaque 2eme mercredi du mois à partir du 11 Mars, de 16h à 19 h sur la place de Verdun.

Mr Le Maire se réjouit de l'aboutissement de ce projet de marché, créant ainsi une dynamique dans notre commune avec les commerces existants et un lien social soutenu grâce aux rencontres et échanges entre les personnes.

3 - Exposition plein air Alain THOMAS, « l'Eternel Printemps »

Scénographie de l'exposition, coordination et conduite de projet, communication :
14 402 € HT

Création d'une œuvre originale, la girouette de St Caradec : 13 605 € HT

Cette exposition de plein air fera l'objet d'une ouverture de programme au budget section investissement « exposition plein air – Alain THOMAS »

Accord à l'unanimité pour l'acceptation de ces devis et accord pour le versement d'un acompte de 30% à la signature des devis.

Le projet a été présenté aux Maires des communes voisines.
Le comité de pilotage se réunira lundi prochain à 17h30.

4 - NPPL, travaux en cours et avenant

A- Avenants

Lot N°4 - ARGOAT BOIS – charpente	+ 2 768.65 € HT
Lot N°5 - CBCE – couverture	+ 2 607.95 € HT
Lot N°6 - FRABOULET - menuiserie aluminium	- 4 754.00 € HT
Lot N° 7 - LORANS LAMOUR – serrurerie	- 4 650.00 € HT
Lot N°9 – MCF – cloison plafond hygiène	+ 498.00 € HT
Lot N°10 – FALHER – solivage bois/menuiserie intérieure bois	+ 2 763.08 € HT
Lot N° 11 – CRA – sol souple carrelage faïence	+ 2 610.08 € HT
Lot N° 14 – AM élec – électricité courant faible	+ 2 486.84 € HT
Lot N° 15 – FMO - plomberie sanitaire – ventilation	+ 1 878.86 € HT

Soit un total général de 6 209.46 € HT.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ces avenants et autorise Mr Le Maire



à les signer.

B- Marché complémentaire Lot N°2 MORIN, maçonnerie

Mise en place d'un déboureur (bac dégraisseur) nécessaire aux cuisines du restaurant + **3 876 € HT**

La création d'un arrêt-minute à proximité des commerces ainsi que les contraintes liées à la bonne gestion de l'accessibilité nécessitent des compléments de travaux de voirie soit une modification des aménagements extérieurs prévus en base suivant plan du 27/11/2019 + **19 959.05 € HT**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve des travaux complémentaires et autorise Mr Le Maire à signer les pièces du marché complémentaire.

5- Travaux de voirie – place du champ de Foire

En complément du devis MORIN cité plus haut, il est proposé d'intervenir sur la voirie et les parkings existants afin d'assurer l'homogénéité de l'ensemble et une accessibilité aux commerces pour tous.

L'entreprise PÄILLARDON nous propose un devis de **21 460.20€ HT** comprenant : travaux préparatoires, terrassement, réseaux et aménagement.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte ce devis de travaux de voirie et autorise Mr Le Maire à signer le devis.

6 - Transfert assainissement à l'intercommunalité

Charte fixant les modalités du transfert et de fonctionnement de services.

Après présentation en séance et échanges, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve les principes fondateurs et les orientations fixant le cadre de la démarche de transfert des compétences « assainissement » sur le périmètre de Loudéac Communauté Bretagne Centre et autorise Mr Le Maire à signer la charte.

Clôture du budget annexe assainissement

Transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence **Assainissement** sera transférée à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

L'avis de l'assemblée délibérante est sollicité pour décider de clôturer le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2019, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Dans le même temps, le comptable assignataire de la commune procèdera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, et effectuera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

L'état des restes à réaliser sera transféré directement au budget annexe M49 de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

L'assemblée délibérante :



- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Décide à l'unanimité :

- de procéder à la clôture du budget annexe de l'Assainissement
- d'ouvrir au budget principal 2020 de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.
- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe l'assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire

Transfert des restes à réaliser

Le 1^{er} janvier 2020, la compétence Assainissement va être transférée à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Conformément à la réglementation édictée par les articles L 1321-1 à 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne la mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice de la compétence. Lorsqu'ils résultent d'engagements pris ou reçus au titre de la compétence transférée, les restes à réaliser sont également transférés à Loudéac Communauté Bretagne Centre, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis.

Ainsi, il convient de transférer les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement.

Aussi,

VU les articles L 1321-1 et 1321-2 du CGCT,

Considérant les résultats de l'exécution de l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement qui seront soumis à la validation du comptable public

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré

Décide de transférer les restes à réaliser du budget du service Assainissement constatés au 31/12/2019 à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

7 - Installation classée : demande présentée pour le SAS LOTOUT AVI en vue d'effectuer à « Kerleau » l'extension de l'atelier avicole qui passe de 139 620 emplacements, l'agrandissement du hangar à compostage, la construction d'un bâtiment volière, la mise à jour du bilan agronomique.

Après présentation de la demande par Mr Philippe ANDRÉ, 1^{er} adjoint chargé des affaires agricoles, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande.

8 - Questions diverses



Eclairage des abri bus, près du pont bascule et à Saint-Quidic. Les deux mats d'éclairage autonome vont y être installés la semaine prochaine.

Chapelle Saint Quidic : Suite à un bris de pierre, qui fragilise le clocher, des devis pour travaux de réparation vont être demandés.

Salle des fêtes : tarifs 2020

Suite à la réunion des membres de la commission vie associative, il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir les formules de location et les tarifs de location.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire ci-dessous avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Un inventaire du matériel et de la vaisselle va être réalisé prochainement par Mme OLLITRAULT Michelle, conseillère déléguée.

Ecole : grève des enseignants jeudi 5 décembre. La commune assurera un accueil péri-scolaire dans les locaux de l'école.

Ponts de la Rigole d'Hilvern et passerelles : Mr NOGUES, conseiller délégué informe l'assemblée qu'il existe 47 ponts et passerelles sur la Rigole d'Hilvern de Guernay à Bel Isle, dont 16 passages routiers.

Mr NOGUES présente deux devis pour la réfection du pont en bois de la Rigole à Médroux/la Bouille Jaune

BERTHO TP : 16 120 € HT

LE LIEVRE TP : 11 250 € HT

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, décide de retenir l'offre faite par LE LIEVRE TP avec une exécution rapide des travaux.

Comptabilité et budgets :

Décision modificative N°1 – BUDGET COMMUNE

En vue de régler l'annuité du nouvel emprunt réalisé le 29 mars 2019 avec le CMB et débloqué en juillet, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

2315-013 : diminution de crédits de 4500 €

1641 : augmentation de crédits de 4500 €

Autorisation de paiement sections investissement et fonctionnement sur exercice 2020

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020 et au vu des dépenses à réaliser en ce début 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le mandatement en investissement et en fonctionnement des factures dans la limite d'1/4 des prévisions budgétaires de l'année précédente 2019.

Affaires sociales :



- **Repas des personnes âgées CCAS** : 93 personnes présentes à table et 36 colis remis dont 14 à des personnes en structure.

- **Téléthon** : le concert à l'église avec la chorale des chanteurs d'Argoat de Loudéac a connu un véritable succès, 166 entrées, recettes totales de 830 € + 50 € en dons, recettes intégralement reversées à l'AFM. Le Conseil Municipal remercie la chorale d'Argoat de Loudéac pour sa prestation gratuite au profit du Téléthon.

Journée nationale du téléthon samedi 7 décembre de 10 h à 14 h à la salle des Etoiles avec repas à emporter 8€, concours de belote, travaux manuels, loterie, apéritif ...

- **Spectacle de Noël** aux enfants des écoles + goûter le jeudi 19 décembre 2019 à la salle des étoiles.

- **Atelier de prévention des chutes** : une conférence sera organisée le 15/01/2020 12 ateliers seront mis en place à St Caradec à la salle du Val d'Oust à raison d'une séance par semaine, le jour et l'horaire restent à définir.

Ste Barbe : cérémonie le samedi 14 décembre à 17h45 avec remise de médailles au lieutenant LE GOFF, à l'Adjudant-Chef LE POTIER et au Centre de Premier Secours.

